



LIBERTÉ POUR LE CHANTEUR YAHAYA SHARIF-AMINU, CONDAMNÉ A MORT POUR UNE CHANSON

Monsieur le Procureur général et ministre de la Justice,

Le 10 août 2020, la haute cour islamique de l'État de Kano a déclaré Yahaya Sharif-Aminu, alors âgé de 21 ans, coupable de « blasphème » pour avoir diffusé sur WhatsApp une chanson jugée blasphématoire, et l'a condamné à mort par pendaison. En janvier 2021, une haute cour de l'État de Kano a annulé sa condamnation et ordonné la tenue d'un nouveau procès en raison d'irrégularités dans la procédure.

En novembre 2022, un recours a été formé devant la Cour suprême du Nigeria, pour lequel aucune date d'audience n'a encore été fixée. Actuellement, Yahaya Sharif-Aminu, qui est asthmatique, demeure détenu dans un établissement pénitentiaire où il n'a pas accès comme il se devrait à ses médicaments.

Nous vous demandons instamment d'abandonner les poursuites contre Yahaya Sharif-Aminu, de le libérer immédiatement et sans conditions. Dans l'intervalle, il doit être détenu dans des conditions conformes aux normes internationales, en vertu des Règles Nelson Mandela, et doit se voir accorder immédiatement l'accès aux soins médicaux dont il a besoin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur général et ministre de la Justice de l'État de Kano, l'expression de ma très haute considération.

	NOM, PRÉNOM	VILLE – CODE POSTAL - COURRIEL*	SIGNATURE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			